

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mai 2024

N° 96/05/2024 : DONS FINANCIERS - "UN PERMIS POUR TOUS"

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2024.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Jean-Pierre FOISSAC, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Khalid LAABID à Bernard BOUTON, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Monsieur, Sandrine DIAZ, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Stéphanie OLIVE.

**Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération N° 169/06/2023 du Conseil communautaire en date du 22 Juin 2023, portant présentation du dispositif « Un permis pour tous » et attribution de deux dons financiers d'un montant de 1 500 € chacun,

L'examen du permis de conduire est le premier examen de France en terme de volume. 48 millions de personnes disposent d'un permis de conduire.

Le besoin de mobilité et d'autonomie est récurrent chez les jeunes et passe notamment par l'obtention du permis de conduire. Premier examen en nombre de candidats, le permis est aussi une question de sécurité routière, 4 % des accidents mortels impliquent des conducteurs sans permis.

Des conducteurs ont parfois reculé devant :

- le coût de l'examen, de l'ordre de 1 800 € en moyenne,
- les délais pour obtenir une place à l'examen, qui dépassent parfois 60 jours.

Dans le cadre du Document Général d'Orientation (DGO) sécurité routière 2023-2027 et notamment de l'enjeu prioritaire « Prévention des conduites à risque » une action a été déployée au sein du Département de Tarn et Garonne : « Un permis pour tous ».

Cette opération a eu pour but de sensibiliser à la politique de sécurité routière, les jeunes de 15 à 25 ans, grâce à la mise en place d'ateliers pratiques et théoriques avec l'appui de nombreux partenaires tels que les forces de l'ordre, l'auto-école ECF Montauban, le SDIS 82, l'assurance Groupama, l'association Addictions France et les services de l'Etat.

Cette action a été expérimentée à deux reprises, les 1er juillet et 18 novembre 2023. Ainsi environ 150 Tarn et Garonnais ont été sensibilisés à la sécurité routière, et six gagnants ont pu chacun remporter, grâce au soutien des partenaires financeurs, un chèque de 1 500 € valable dans une auto-école du Département afin de se former au permis de conduire.

Le bilan positif de cette action de sécurité routière a permis de réitérer l'action, lors de deux évènements, le premier se déroulera le 6 juillet 2024 et l'autre en automne 2024.

Les frais d'organisation sont majoritairement financés par le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR).

L'association porteuse du projet sous le nom de la Plateforme Mobilités 82 de Montauban Services, domiciliée à la Maison des associations 10 rue Jean Carmet à Montauban et représentée par Madame Laurence CARLES, directrice, a signé une convention avec l'Etat.

Tout comme l'an passé deux financeurs de permis de conduire se sont associés à l'évènement, Groupama et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, en apportant leur soutien financier d'un montant de 1 500 € chacun.

Le Grand Montauban souhaite accompagner les jeunes du territoire, favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes.

Le Grand Montauban décide d'accompagner financièrement les deux évènements, en faisant un don financier d'un montant de 1 500 € chacun en signant une convention de versement de don financier avec la Plateforme Mobilité 82.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 mai 2024,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le Grand Montauban à verser à la Plateforme Mobilités 82 de Montauban Services un don d'un montant de 1 500 € pour chaque évènement, soit 3 000 € au total,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de versement du don financier entre le Grand Montauban et la Plateforme Mobilités 82 de Montauban Services, telle qu'annexée à la présente délibération.

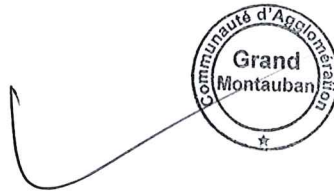
Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 mai 2024

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Jean-Martial DEJEAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Dejean', is written below the name of the secretary.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

16 MAI 2024

De sa publication le :

16 MAI 2024